



*Présidence française de l'Union Européenne
French Presidency of the European Union*



63ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies
Première Commission

"Déclaration générale "

Intervention de

S.E. l'Ambassadeur Eric Danon
Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du désarmement à Genève
au nom de l'Union Européenne

New York, 6 Octobre 2008
Seul le texte prononcé fait foi

63th session of the United Nations General Assembly
First Committee

"General Statement "

Statement by

H.E. Ambassador Eric Danon
Permanent Representative of France
to the Conference on Disarmament in Geneva
on behalf of the European Union

New York, 6 October 2008
Check against delivery

Monsieur le Président

1. Je prends la parole au nom de l'Union Européenne. *[Formule d'alignement]*

2. L'Union Européenne est profondément attachée au développement d'un système multilatéral efficace. Nous souhaitons que les organisations, régimes et traités internationaux jouent pleinement leur rôle face aux menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales et que tout soit mis en œuvre pour assurer le plein respect des obligations contenues dans les traités et accords multilatéraux de désarmement et de non-prolifération. C'est pourquoi l'Union Européenne considère que le renforcement de l'autorité des Nations Unies devrait être une priorité pour tous les pays. Dans ce contexte, le travail au sein de la Première commission et sa capacité à interagir avec d'autres organes pertinents des Nations Unies sont de la plus grande importance.

3. Il est indéniable que la sécurité internationale continue d'être compromise et menacée, tant sur le plan mondial que régional, par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs et par le risque que des acteurs non-étatiques aient accès à de telles armes. La découverte à plusieurs reprises d'activités nucléaires clandestines est un motif de profonde préoccupation pour la communauté internationale, de même que la prolifération de missiles balistiques de portée de plus en plus longue.

4. L'Union européenne est pleinement engagée en faveur du maintien, de la mise en œuvre et du renforcement des traités et des accords en matière de désarmement et de non-prolifération. Des progrès en matière de désarmement et de non-prolifération sont nécessaires, conformément aux instruments pertinents existants et par la négociation de nouveaux traités, comme un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs.

5. Les actions de l'UE sont guidées par la stratégie de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive par laquelle l'UE s'engage à agir, avec résolution, en utilisant tous les instruments et politiques à sa disposition pour prévenir, dissuader, faire cesser, ainsi que, lorsque cela est possible, mettre un terme aux programmes de prolifération.

6. Conformément à cette stratégie, l'Union européenne est déterminée à poursuivre son action de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, qui est potentiellement la menace la plus importante pour notre sécurité. Nous sommes résolus à obtenir une adhésion universelle aux traités multilatéraux dans ce domaine ainsi que le renforcement du régime de non-prolifération. Mais le renforcement et une plus large adhésion aux normes ne suffisent pas ; il faut s'assurer de leur respect.

7. C'est pourquoi l'UE attache une attention particulière à la nécessité d'accroître la détectabilité des violations, en tant que moyen de renforcer le respect des obligations établies par le régime des traités multilatéraux. A cet effet, il est essentiel de faire le meilleur usage des mécanismes de vérification existants et, si nécessaire, d'établir des instruments de vérification supplémentaires. L'UE soutient le renforcement du rôle du Conseil de Sécurité qui a pour responsabilité première de préserver la paix et la sécurité internationales, afin qu'il puisse prendre les mesures appropriées en cas de non-respect, *inter alia*, des obligations découlant du TNP. Elle souligne aussi le rôle essentiel et unique de l'AIEA pour vérifier le respect par les Etats de leurs engagements de non-prolifération nucléaire, elle appelle instamment tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à signer et mettre en vigueur leur Accord de garanties et le Protocole Additionnel, qui constituent le standard actuel de vérification de l'AIEA. L'Union Européenne attache également une importance particulière au régime de vérification établi par la CIAC et mis en œuvre par l'OIAC, qui permet de s'assurer du respect des obligations de destruction des Etats s'étant déclarés possesseurs d'armes chimiques et de celles relatives à la non-prolifération de ces armes. L'Union Européenne rappelle que le mécanisme des inspections par mise en demeure représente un instrument indispensable, et à tout moment disponible, de ce régime. De même, le renforcement des instruments de vérification des activités non interdites par la CIAC doit demeurer un objectif à long terme. L'UE rappelle son attachement à la poursuite des travaux pour identifier dans le long terme un mécanisme efficace pour renforcer et vérifier le respect de la CIAB. L'UE confirme également son engagement en faveur de contrôles des exportations nationaux robustes et internationalement coordonnés.

8. L'UE attache une grande importance à la lutte contre le terrorisme et soutient toutes les mesures destinées à empêcher les terroristes d'acquérir des armes nucléaires, biologiques, chimiques ou des matières qui y sont liées, leurs vecteurs, ainsi que des matières radiologiques. La résolution 1540 du CSNU et les résolutions 1673 et 1810 qui l'ont suivie jouent un rôle crucial à cet égard et nous appelons tous les Etats à les mettre pleinement en œuvre. Nous félicitons le Comité 1540 pour ses activités de soutien à la résolution et l'appelons à poursuivre et renforcer ses efforts, avec une attention particulière pour les régions où l'application de la résolution est la plus urgente. L'UE est disposée à continuer à fournir son assistance, en particulier aux fins de mettre au point les infrastructures juridiques et administratives nécessaires. L'UE soutient pleinement les objectifs de l'initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire et de l'initiative de sécurité contre la prolifération, qui témoignent des efforts de la communauté internationale pour prévenir et répondre à la menace croissante de terrorisme nucléaire. Nous devons poursuivre nos efforts en ce domaine.

9. Le TNP, fondé sur trois piliers se renforçant mutuellement, non-prolifération, désarmement et usages pacifiques de l'énergie nucléaire, constitue un cadre multilatéral unique et irremplaçable pour le maintien, le renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Le Traité demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, ainsi que le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire conformément à l'article VI et un élément capital du développement des usages pacifiques de l'énergie nucléaire. Compte tenu des défis actuels dans le domaine de la sécurité internationale, notamment les risques de prolifération, nous sommes convaincus que le TNP est aujourd'hui plus important que jamais. Il est de notre devoir de préserver et de renforcer son autorité et son intégrité. A cet effet, l'UE continuera à promouvoir tous les objectifs contenus dans le Traité.

10. Nous continuerons à œuvrer en faveur de l'universalité du TNP et appelons tous les Etats qui ne sont pas parties au TNP à y adhérer en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires. L'UE se félicite de la conclusion satisfaisante de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui s'est tenu à Genève du 28 avril au 9 mai derniers. L'UE continuera à travailler pour assurer la réussite de l'actuel cycle d'examen en vue notamment de renforcer le régime de non-prolifération. L'UE s'attachera à ce que, de manière équilibrée, efficace, concrète et pragmatique, la Conférence de 2010 examine les moyens de renforcer les efforts internationaux de lutte contre la prolifération, de poursuivre le désarmement et d'assurer le développement responsable des usages pacifiques de l'énergie nucléaire par les pays désireux de développer leurs capacités dans ce domaine.

11. L'UE reste pleinement engagée, sur la base de sa Position Commune de 2005 à laquelle elle se tient, à œuvrer en faveur du renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire. L'UE continue de soutenir les décisions et la résolution adoptées à la Conférence d'Examen et de Prorogation du TNP de 1995 et le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, tout en prenant en compte la situation actuelle.

12. L'UE constate que de sérieux défis de prolifération sont apparus ces dernières années et appelle la communauté internationale à y faire face avec conviction et à s'attaquer résolument à tout nouveau défi de ce type dans les années à venir.

13. En adoptant la résolution de sanctions 1835 sur le programme nucléaire iranien sur la base de l'article 41 du chapitre VII de la Charte des Nations unies, le Conseil de Sécurité a envoyé à nouveau un message ferme de la détermination de la communauté internationale à l'Iran. Nous déplorons le non-respect persistant par l'Iran des exigences du Conseil de Sécurité et du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA par le refus de suspendre l'enrichissement, de faire toute la lumière sur ses activités passées et présentes, et d'accorder à l'AIEA l'accès et la coopération que celle-ci demande pour régler les questions en suspens mentionnées dans ses rapports, afin de restaurer la confiance. L'UE est particulièrement préoccupée par le dernier rapport du directeur général de l'AIEA du 15 septembre ; elle partage la « grave préoccupation » du directeur général de l'AIEA alors que l'Iran ne répond pas à des questions relatives à de possibles activités liées à la conception et à la fabrication des armes nucléaires. Nous appelons

instamment l'Iran à respecter les demandes du Conseil de Sécurité et de l'AIEA, y compris la suspension des activités liées à l'enrichissement et des activités de retraitement ainsi que de tous les projets liés à l'eau lourde. L'UE reste engagée à trouver rapidement une solution négociée au dossier nucléaire iranien et nous réaffirmons notre ferme engagement en faveur d'une double approche. Nous exhortons l'Iran à ouvrir la voie aux négociations en se conformant aux Résolutions 1737, 1747, 1803 et 1835 du CSNU. Nous réaffirmons notre soutien aux propositions présentées à l'Iran en Juin 2006 par le Secrétaire Général et Haut Représentant de l'Union Européenne, et développées dans une offre révisée remise à l'Iran le 14 juin.

14. L'Union européenne continue à soutenir le processus des pourparlers à Six et l'objectif de dénucléarisation de la Corée du Nord, conformément à la résolution 1718 du Conseil de Sécurité. Nous sommes particulièrement préoccupés par la récente annonce de la Corée du Nord du redémarrage de ses installations de Yongbyon. L'UE souligne l'importance d'une application prompte et complète des engagements contenus dans le Communiqué Conjoint du 19 septembre 2005 en vue d'un démantèlement complet, vérifiable et irréversible du programme nucléaire militaire de la RPDC. L'UE appelle la RPDC à respecter pleinement les résolutions du Conseil de sécurité 1695 et 1718 ainsi que ses obligations au titre du Traité de Non-prolifération, y compris l'application de son accord de garanties généralisées avec l'AIEA. L'UE rappelle l'obligation de la RPDC de ne pas procéder à des exportations sensibles sources de prolifération.

15. L'UE a noté avec préoccupation la déclaration du directeur général de l'AIEA du 25 avril 2008 relative à des allégations concernant une installation nucléaire non déclarée en Syrie. Elle se félicite que l'AIEA ait décidé de mener, fin juin, des investigations concernant celle-ci et appelle la Syrie à coopérer pleinement avec l'Agence afin de lui permettre de remplir son mandat dans des conditions satisfaisantes. L'Union Européenne reste dans l'attente du rapport d'inspection de l'AIEA.

16. L'UE souligne la nécessité d'œuvrer pour le désarmement général. La non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements de même que la confiance, la transparence et la réciprocité, constituent des éléments indispensables à la sécurité collective. Nous nous félicitons des mesures de désarmement nucléaire prises par les deux Etats dotés d'armes nucléaires de l'UE et de leurs initiatives dans ce domaine. L'UE invite la communauté internationale à œuvrer en faveur d'initiatives concrètes et réalistes en matière de désarmement, en promouvant notamment :

- la ratification universelle du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'achèvement de son régime de vérification, ainsi que le démantèlement, dès que possible, de toutes les installations d'essais nucléaires, de manière transparente et ouverte à la communauté internationale ;
- l'ouverture sans délai et sans pré-conditions de la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, ainsi que la mise en place d'un moratoire immédiat sur la production de ces matières ;
- la mise au point par les puissances nucléaires de mesures de confiance et de transparence ;
- des progrès supplémentaires dans les discussions en cours entre les Etats-Unis et la Russie sur le développement d'un arrangement juridiquement contraignant post-START, ainsi qu'une réduction globale du stock mondial d'armes nucléaires conformément à l'article VI du TNP, en particulier par les Etats qui possèdent les plus larges arsenaux ;
- la prise en compte des armes nucléaires tactiques, par les Etats qui en possèdent, dans les processus globaux de maîtrise des armements et de désarmement en vue de leur réduction et de leur élimination ;
- l'ouverture de consultations sur un traité interdisant les missiles sol-sol de portées courte et intermédiaire ;
- l'adhésion et la mise en œuvre par tous du Code de conduite de la Haye ;
- au-delà, une mobilisation dans tous les autres domaines du désarmement.

17. L'UE attache la plus grande importance à une entrée en vigueur le plus tôt possible du traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et à l'achèvement de son régime de vérification. Une nouvelle dynamique en faveur de l'entrée en vigueur du traité est perceptible et il nous faut la confirmer,

notamment dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP en 2010. Nous réitérons donc notre appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, et plus particulièrement ceux qui figurent dans l'annexe II du Traité, dont la ratification est nécessaire pour que celui-ci puisse entrer en vigueur, à signer et à ratifier le Traité sans délai et sans conditions. Dans l'attente de l'entrée en vigueur du Traité, nous appelons tous les États à respecter un moratoire et à s'abstenir de toute action contraire aux obligations et dispositions du TICE. En outre, l'UE demande instamment aux États concernés de démanteler dès que possible toutes leurs installations d'essais nucléaires de manière transparente et ouverte à la communauté internationale.

18. L'UE est convaincue qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs (TIMPF) contribuera de manière significative aux efforts de désarmement nucléaire conformément à l'article VI du TNP. Un traité TIMPF constitue logiquement le prochain instrument multilatéral qui doit être négocié dans le domaine du désarmement nucléaire. L'UE attache donc une claire priorité à la négociation, sans pré-condition, à la Conférence du Désarmement, d'un traité TIMPF.

19. L'Union européenne souligne à cet égard l'importance de la Conférence du Désarmement en tant qu'unique forum multilatéral à la disposition de la communauté internationale pour des négociations en matière de désarmement. L'UE a constamment œuvré pour l'adoption d'un programme de travail de la CD et ne ménagera aucun effort pour revitaliser cet unique forum afin qu'il reprenne des négociations et un travail de fond. A cet égard, l'UE a indiqué qu'elle pouvait accepter la proposition 1840 en l'état, et a ainsi fait preuve de sa bonne volonté et de sa détermination à sortir de l'impasse. Nous sommes convaincus que le contenu de la proposition CD/1840 concernant un programme de travail pour la CD fournit à la Conférence l'opportunité réelle de reprendre son rôle de négociation.

20. Par ailleurs, l'UE estime qu'il est temps de mettre au point des mesures concrètes s'agissant des approches multilatérales du cycle du combustible. Des mécanismes multilatéraux équilibrés contribueraient de manière significative à répondre aux préoccupations des pays bénéficiaires concernant la sécurité d'approvisionnement, en facilitant l'accès au combustible nucléaire et aux services associés, à diminuer le besoin d'investir dans des technologies du cycle complexes et coûteuses, ainsi qu'à réduire les préoccupations en matière de prolifération et de sécurité nucléaires. L'Union européenne examine ainsi actuellement avec attention la possibilité d'apporter une contribution financière au projet ambitieux de banque de combustible, sous l'égide de l'AIEA.

Monsieur le Président,

21. La question des activités spatiales est également une question importante de sécurité et touche à des aspects sensibles sur lesquels nous comprenons les préoccupations exprimées par un certain nombre d'États. L'UE souligne que la prévention d'une course aux armements dans l'espace est une condition essentielle pour le renforcement de la stabilité stratégique et pour la promotion d'une coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. En tant qu'acteurs dans le domaine spatial, nous sommes particulièrement sensibles à la question de la sécurité des activités spatiales à des fins pacifiques et appelons tous les États membres à s'abstenir d'entreprendre des actions susceptibles d'y porter atteinte, notamment par la création de débris supplémentaires.

22. L'augmentation du nombre d'acteurs et le fort développement des activités dans l'espace, qui font encourir des risques à la sécurité des objets qui y sont placés, appellent des solutions pragmatiques. Nous souhaitons promouvoir la sécurité des activités spatiales par des mesures volontaires de confiance et de transparence, acceptables par le plus grand nombre d'États. A cette fin, les vingt-sept États membres de l'Union Européenne travaillent à un projet de code de conduite des activités dans l'espace. Ce projet de code vise à réduire le risque de collisions et de génération de débris, ainsi qu'au renforcement de la compréhension mutuelle entre les nations et les acteurs spatiaux. L'Union européenne espère être bientôt en mesure de proposer son projet à la communauté internationale, en tant que contribution de l'UE pour l'élaboration d'un code de conduite international non contraignant pour les activités spatiales. Elle espère également pouvoir conduire des consultations avec les nations spatiales et présenter ce projet dans les enceintes compétentes en matière d'activités spatiales.

23. La question de la prolifération des missiles susceptibles d'être utilisés comme vecteurs d'armes de destruction massive constitue également un sujet de préoccupation majeure au regard de la sécurité internationale. L'Union Européenne continue de considérer que le Code de conduite de la Haye (HCOC) constitue, avec le Missiles Technology Control Regime (MTCR), le meilleur outil existant pour traiter la question de la prolifération des missiles et est pleinement engagée en faveur de l'adhésion et de la mise en œuvre par tous du HCOC. L'UE estime qu'il est nécessaire de réaffirmer la claire vocation multilatérale et universelle du Code. Dans ce contexte, l'UE va soumettre un projet de résolution sur le HCOC en vue de son examen par la Première Commission. Mais l'UE souhaite également que soient examinés les moyens de renforcer la lutte contre cette menace. Elle note à cet égard la suggestion, figurant dans une déclaration conjointe russo-américaine diffusée lors de la 62^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies, de discuter de l'élimination globale de tous les missiles sol-sol de portées courte et intermédiaire et relève dans ce contexte avec intérêt la proposition du Président de la République française présentée en mars 2008 d'ouvrir des négociations sur un traité interdisant les missiles sol sol de portées courte et intermédiaire.

24. L'UE se réjouit par ailleurs du développement de nouveaux outils internationaux innovants de lutte contre la prolifération tels que l'Initiative de Sécurité contre la Prolifération (PSI). En effet les normes juridiques internationales ne sauraient se suffire à elles-mêmes et doivent être effectivement appliquées. Cela nécessite régulièrement des actions de contre-prolifération s'assurant de la mise en œuvre par chacun des Etats de ses obligations au titre des traités de non-prolifération.

Monsieur le Président,

25. L'Union Européenne continuera à prendre tout sa place dans les travaux du processus intersessionnel de la convention sur l'interdiction des armes biologiques dans la perspective du renforcement de la mise en œuvre de cette convention par les Etats parties.

26. L'Union européenne considère par ailleurs que les échanges d'informations auxquels il est procédé sur une base volontaire dans le cadre de la CIAB sont un facteur d'accroissement de la transparence entre Etats parties. L'Union européenne se félicite à ce titre du nombre croissant d'Etats qui soumettent leurs mesures de confiance sur une base régulière, mais note que des progrès sont encore possibles en la matière. Elle appelle donc l'ensemble des Etats à recourir à ces mesures.

27. La Convention pour l'Interdiction des Armes Chimiques (CIAC) joue un rôle essentiel pour lutter contre la menace que constituent les armes chimiques. La CIAC, qui prohibe une catégorie entière d'arme de destruction massive, et ce de manière vérifiable, constitue un instrument unique parmi les différents traités de désarmement et de non prolifération.

28. A cet égard, l'Union européenne se félicite de l'issue positive de la deuxième Conférence d'examen de la CIAC. L'adoption d'un rapport final de substance illustre le soutien que les Etats Parties à la CIAC apportent à l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) et devrait permettre à celle-ci de travailler, tout en préservant l'esprit de consensus, à relever les défis futurs.

Monsieur le Président,

29. Le risque d'acquisition d'armes biologiques, chimiques et de leurs vecteurs par des organisations terroristes constitue un enjeu majeur pour la communauté internationale. La coopération avec et dans le cadre des Nations Unies est donc d'une importance capitale. L'Union Européenne appelle plus que jamais à l'achèvement de l'universalisation de la Convention d'interdiction des armes biologiques et à toxines (CIAB), de la Convention d'interdiction des armes chimiques (CIAC) et du Protocole de Genève de 1925 sur l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, qui jouent un rôle essentiel dans la réduction de cette menace.

Monsieur le Président,

30. L'Union Européenne reste très attachée à la préservation de la CCAC/CCW, qui constitue un élément essentiel du Droit International Humanitaire. Elle a décidé d'en soutenir activement l'universalisation par le biais d'une Action Commune de plus de 800 000 euros lancée ici même, l'an dernier, en marge de la Première Commission.

31. L'Union européenne est profondément préoccupée par les conséquences humanitaires des armes à sous-munitions. Elle estime essentiel de prendre, dans ce domaine, des engagements forts, susceptibles de se traduire par des résultats concrets sur le terrain et vis-à-vis des victimes de ces armes et d'avoir un véritable impact humanitaire.

32. Tous les Etats membres de l'UE, soit en tant que parties prenantes, soit en tant qu'observateurs ont assisté à la conférence diplomatique qui s'est tenue à Dublin en mai dernier, qui a permis d'adopter le texte d'une convention ambitieuse qui sera ouverte à la signature, à Oslo, en décembre prochain.

33. L'UE estime que cette initiative et les travaux poursuivis en parallèle, sur le même thème, à la CCW, se sont mutuellement enrichis et renforcés et que le résultat de la Conférence de Dublin constitue un signal fort qui doit encourager les Etats parties à la CCAC/CCW à poursuivre leurs efforts avec la ferme volonté d'aboutir à la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant crédible à Genève. Quoi qu'il en soit, l'Union Européenne souligne que le futur instrument devra être compatible avec le texte de la Convention adopté à Dublin par les deux tiers des Etats parties à la CCAC/CCW, même si les deux instruments pourraient varier quant à leurs Etats parties, leur champ d'application et leurs modalités de mise en œuvre.

34. L'UE souhaite qu'un accord sur cette question intervienne entre Etats parties à la Convention de 1980 sur Certaines Armes Classiques (CCAC/CCW) d'ici la fin de l'année 2008, et que soit donc pleinement rempli le mandat de négociation qui a été agréé en novembre 2007. La réussite de cette négociation dans le cadre de la CCAC/CCW, qui rassemble la plupart des Etats producteurs et utilisateurs d'armes à sous-munitions dans le monde, constituerait un signal fort de la volonté de ces Etats Parties, en particulier des grands pays détenteurs, de conforter le rôle de la CCAC/CCW en tant qu'enceinte privilégiée pour traiter des questions à la croisée entre désarmement et droit international humanitaire.

35. L'UE estime que les résultats des quatre sessions de travail du groupe d'experts gouvernementaux en 2008 à Genève sont encourageants. Le champ et la portée des interdictions et des restrictions d'un futur instrument qui ont été présentés pourront servir de point de départ aux négociations de novembre. Il est également encourageant qu'un certain nombre de pays qui étaient jusque-là très réservés sur le principe même d'interdictions, aient porté une première appréciation favorable à ce texte.

36. L'Union Européenne confirme son engagement en faveur de la lutte contre les mines antipersonnel et son plein soutien à la mise en œuvre et à l'universalisation de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et de leur destruction (Convention d'Ottawa). Elle a adopté, en juin 2008, une Action Commune de 1 070 000 euros qui doit contribuer à la réalisation de ces objectifs. Ce soutien à la Convention est important alors que s'annoncent des échéances lourdes en matière de déminage et de destruction de stocks et que le taux d'adhésion à la Convention reste trop faible dans plusieurs régions du monde, malgré des progrès notables dont l'UE se félicite. L'objectif de l'UE reste celui d'un monde libre de mines antipersonnel, sans nouvelle victime de ces armes, et où les victimes bénéficient de davantage de soins et d'attention. L'UE souhaite que les Etats parties s'engagent pleinement dans la préparation de la Conférence d'Examen de 2009, qui marquera une étape très importante dans la vie de la Convention. Elle souhaite que cette Conférence permette de constater des progrès décisifs dans tous ces domaines.

37. L'UE se félicite et soutient la décision prise l'année passée d'établir un groupe d'experts gouvernementaux, pour examiner la mise en œuvre et le développement de l'instrument standard pour rendre compte des dépenses militaires. L'UE attache une importance particulière à la préparation des travaux du groupe qui va se réunir en 2010.

38. La fabrication, le transfert et la circulation illicites d'Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) ainsi que leur accumulation et leur dissémination incontrôlée demeurent aujourd'hui le risque premier pesant sur la sécurité du plus grand nombre d'habitants de notre planète. Les ALPC et leurs munitions entraînent la mort de plus de 500 000 personnes chaque année, la majeure partie étant des civils. L'UE se réjouit que la troisième réunion biennale d'examen du Programme d'action des Nations Unies, qui s'est tenue à New York du 14 au 18 juillet dernier, ait débouché sur l'adoption d'un rapport de substance dont le contenu permettra véritablement d'améliorer et de renforcer sa mise en œuvre. Nous regrettons qu'en raison de l'attitude d'une seule délégation, l'adoption de ce rapport ait dû se faire au moyen d'un vote. Nous réaffirmons que, selon notre perception, les cycles d'examen doivent continuer d'inclure des conférences d'examen et des réunions biennales examinant la mise en œuvre du Programme d'action et fonctionnant sur une base de consensus.

39. L'UE se félicite de l'appel très ferme lancé par les Etats et de la société civile en faveur de l'établissement d'un traité afin de mieux réguler le commerce des armes classiques. Ce mouvement a abouti, avec l'adoption, il y a deux ans, de la résolution 61/89 à une écrasante majorité par l'Assemblée Générale, à la création d'un Groupe d'Experts Gouvernementaux qui s'est réuni tout au long de cette année. Au terme de ses travaux, celui-ci est parvenu, d'un commun accord de l'ensemble de ses membres, à fournir sur cette question au Secrétaire Général et à tous les Etats membres des Nations Unies un avis éclairé, étudié et représentatif de l'ensemble des sensibilités en présence. Ce rapport, va être examiné au cours de cette session de l'Assemblée Générale, qui va décider de la suite qu'il convient de lui réserver / au moyen d'une résolution que nous allons adopter au sein de cette Commission.

40. Le combat contre le commerce illicite des munitions continue d'être une autre tâche urgente et indissociable de l'action sur les armes elles-mêmes. Les stocks incontrôlés de munitions contribuent au risque de trafic et de prolifération ainsi qu'au rallongement et à l'intensification des conflits armés. Ils constituent en outre une menace pour la sécurité, la santé et l'environnement. Le travail du groupe d'experts gouvernementaux (GGE) sur les stocks de munitions classiques en surplus, dont la création a été initiée par deux Etats membres de l'UE, l'Allemagne et la France, a permis d'aboutir cette année à l'élaboration et à l'adoption d'un rapport de substance, que nous tenons ici à saluer, et sur lequel nous construisons pour engager l'action de la communauté internationale en ce domaine.

41. La transparence dans le domaine des armes conventionnelles est une composante essentielle du combat contre la dissémination incontrôlée de ces armes ainsi que de la promotion d'une atmosphère de confiance et de sécurité. Nous rappelons, comme nous l'avons déjà souligné l'an dernier, la contribution très utile que constituent à cet égard les recommandations du Groupe d'Experts Gouvernementaux sur la mise en œuvre du Registre des Nations Unies sur les armes conventionnelles et son renforcement. De même, la transparence dans le domaine des dépenses militaires constitue un élément clé pour la confiance entre les Etats et la prévention des conflits.

Monsieur le Président,

42. L'Union Européenne en tant que fervent partisan du multilatéralisme efficace, considère que l'Assemblée Générale et sa Première Commission, la Conférence du Désarmement (CD), la Commission des Nations unies pour le Désarmement (UNDC) et les différents traités internationaux ainsi que leurs organes et leurs processus d'examen se renforcent mutuellement. Compte tenu des nouvelles menaces à la sécurité, le rôle de l'architecture du désarmement est de plus en plus important, la Première Commission de l'Assemblée Générale de Nations Unies en est l'élément central de continuité.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Mr Chairman,

1. I speak on behalf of the European Union. *[Standard wording on association]*
2. The European Union is deeply committed to the development of an effective multilateral system. We want international organisations, regimes and treaties to play to the full their role in confronting threats to international peace and security, and every effort to be made to ensure full compliance with the obligations under international disarmament and non-proliferation treaties. That is why the European Union considers that strengthening the authority of the United Nations should be a priority for all countries. In this context, the work done in the First Committee and its ability to interact with other relevant United Nations bodies are of the utmost importance.
3. It cannot be denied that international security continues to be compromised and threatened, both globally and regionally, by the proliferation of weapons of mass destruction and their means of delivery, and by the risk of non-State actors gaining access to such weapons. The discovery on a number of occasions of clandestine nuclear activities is a matter of particular concern to the international community, as is the proliferation of ballistic missiles of increasingly great range.
4. The European Union is fully committed to maintaining, implementing and strengthening disarmament and non-proliferation treaties and agreements. Progress is needed in the field of disarmament and non-proliferation in accordance with existing relevant international instruments and by negotiating new treaties, such as a treaty banning the production of fissile material for nuclear weapons or other nuclear explosive devices.
5. The EU's actions are guided by the Strategy against the proliferation of weapons of mass destruction under which the EU is committed to act with resolve, using all instruments and policies at its disposal, to prevent, deter, halt and if possible eliminate proliferation programmes.
6. In line with that Strategy, the European Union is determined to pursue its action against the proliferation of weapons of mass destruction, which is potentially the greatest threat to our security. We are determined to achieve universal adherence to the multilateral treaties in this field and to strengthen the non-proliferation regime. But strengthening the rules and achieving greater adherence to them is not enough; they must be complied with.
7. For this reason, the EU attaches particular importance to the need to enhance detectability of violations as a means of reinforcing compliance with obligations under the multilateral treaty regime. Here, it is essential to make the best use of existing verification mechanisms and, where necessary, to establish additional verification instruments. The EU supports strengthening the role of the Security Council, whose primary responsibility is maintaining international peace and security, so that it can take appropriate action in the event of non-compliance, *inter alia*, with NPT obligations. The EU also emphasises the essential and unique role of the IAEA in monitoring States' fulfilment of their nuclear non-proliferation undertakings and urges all States that have not yet done so to sign and bring into force their respective Safeguards Agreements and Additional Protocols, which constitute the current IAEA verification standard. The European Union likewise attaches particular importance to the verification regime established by the CWC and implemented by the OPCW, which makes it possible to ensure compliance with the destruction obligations of States which have declared themselves to be in possession of chemical weapons, as well as with obligations concerning the non-proliferation of such weapons. The European Union recalls that the challenge-inspection mechanism is an essential and readily available instrument under that regime. Similarly, the strengthening of instruments for verification of activities not prohibited by the CWC should remain a long-term objective. The EU reiterates its attachment to the continuation of efforts to identify in the long term an effective mechanism for strengthening and verifying compliance with the BTWC. The EU also reaffirms its commitment to rigorous national and internationally coordinated export controls.

8. The EU attaches great importance to the fight against terrorism and supports all measures designed to prevent terrorists from acquiring nuclear, biological and chemical weapons or connected materials, their means of delivery and radiological material. UNSC resolution 1540 and the subsequent resolutions 1673 and 1810 play a crucial role in this respect and we call on all States to implement them fully. We congratulate the 1540 Committee on its activities in support of the resolution and call on it to continue and step up its efforts, paying particular attention to regions where the need to apply the resolution is most pressing. The EU is ready to continue to provide its assistance, particularly with a view to putting the necessary legal and administrative infrastructure in place. The EU fully supports the objectives of the Global Initiative to Combat Nuclear Terrorism and the Proliferation Security Initiative, which bear testimony to the efforts of the international community to prevent and counter the growing threat of nuclear terrorism. We must pursue our efforts in this area.
9. The NPT, based on the three mutually reinforcing pillars of non-proliferation, disarmament and the peaceful use of nuclear energy, represents a unique and irreplaceable framework for maintaining and strengthening international peace, security and stability. The Treaty remains the cornerstone of the global nuclear non-proliferation regime, as well as the essential foundation for the pursuit of nuclear disarmament in accordance with its Article VI and an important element in the development of nuclear energy applications for peaceful purposes. Given the current challenges in the field of international security, in particular the risk of proliferation, we are convinced that the NPT is more important now than ever. It is our duty to maintain and strengthen its authority and integrity. To this end, the EU will continue to promote all the objectives contained in the Treaty.
10. We continue to work towards the universality of the NPT and call on those States not yet party to the NPT to join the Treaty as Non Nuclear Weapon States.
The EU welcomes the satisfactory conclusion of the second session of the Preparatory Committee of the 2010 NPT Review Conference, held in Geneva from 28 April to 9 May 2008. The EU will continue to work for the successful outcome of the current review cycle, with a view in particular to strengthening the non-proliferation regime. The EU will endeavour to ensure that, in a balanced, effective, concrete and pragmatic manner, the 2010 Conference examines the means of stepping up international efforts against proliferation, pursuing disarmament and ensuring the responsible development of peaceful uses of nuclear energy by countries wishing to develop their capacities in this field.
11. The EU remains fully committed, on the basis of its 2005 Common Position which it stands by, to work to strengthen the international nuclear non-proliferation regime. The EU continues to support the Decisions and the Resolution adopted by the 1995 NPT Review and Extension Conference and the Final Document of the 2000 NPT Review Conference, while bearing in mind the current situation.
12. The EU notes that serious proliferation challenges have emerged in recent years and calls on the international community to face them with conviction and to tackle with resolve any new challenge of this kind in the years to come.
13. In adopting sanctions resolution 1835 on the Iranian nuclear programme on the basis of Article 41 of Chapter VII of the United Nations Charter, the Security Council again sent a firm message to Iran expressing the international community's determination. We deplore Iran's persistent failure to comply with the requirements of the Security Council and the IAEA Board of Governors by refusing to suspend enrichment, to shed full light on its past and present activities and to grant the IAEA the access and cooperation demanded by the latter on resolving the outstanding questions mentioned in its reports, in order to restore confidence. The EU is particularly concerned by the latest report from the IAEA Director General on 15 September; it shares the Director General's "serious concern" when Iran fails to reply to questions about possible activities in relation to the design and manufacture of nuclear weapons. We urge Iran to comply with the demands of the

Security Council and the IAEA, including the suspension of enrichment-related activities, reprocessing activities and all heavy water projects. The EU remains committed to finding rapidly a negotiated solution to the Iranian nuclear dossier and we reaffirm our firm commitment to a dual approach. We call on Iran to open the way to negotiations by complying with UNSC resolutions 1737, 1747, 1803 and 1835. We reiterate our support for the proposals put to Iran in June 2006 by the Secretary-General and High Representative of the European Union and developed further in a revised offer delivered to Iran on 14 June.

14. The European Union continues to support the Six-Party Talks process and the aim of denuclearisation of North Korea, in accordance with Security Council Resolution 1718. We are particularly concerned by the recent announcement by North Korea that it is restarting its reactor at Yongbyon. The EU stresses the importance of rapid and complete fulfilment of the commitments set out in the Joint Statement of 19 September 2005 with a view to the complete, verifiable and irreversible dismantling of the DPRK's military nuclear programme. The EU calls on the DPRK to comply fully with Security Council Resolutions 1695 and 1718 and with its obligations under the Non-Proliferation Treaty, including implementation of its Comprehensive Safeguards Agreement with the IAEA. The EU would recall the DPRK's obligation not to engage in sensitive exports leading to proliferation.
15. The EU has noted with concern the statement by the Director-General of the IAEA of 25 April 2008 about allegations concerning an undeclared nuclear reactor in Syria. It welcomes the fact that the IAEA decided to carry out, at the end of June, investigations into this and calls on Syria to cooperate fully with the Agency so that it can fulfil its mandate in satisfactory conditions. The European Union is looking forward to the IAEA's report of its investigations.
16. The EU stresses the need to work for general disarmament. Non-proliferation, disarmament and arms control, like confidence, transparency and reciprocity, are key elements of collective security. We welcome the nuclear disarmament measures taken by the two EU nuclear weapons States and their initiatives in this area. The EU invites the international community to support specific and realistic disarmament initiatives by promoting in particular:
 - the universal ratification of the Comprehensive Nuclear Test Ban Treaty and the completion of its verification regime, and the dismantling as soon as possible of all nuclear testing facilities in a manner that is transparent and open to the international community;
 - the opening without delay and without preconditions of negotiations for a treaty banning the production of fissile material for nuclear weapons, and the introduction of an immediate moratorium on the production of such material;
 - the establishment of confidence and transparency measures by the nuclear powers;
 - further progress in the current discussions between the United States and Russia on the development of a legally-binding post-START arrangement, and an overall reduction in the global stockpile of nuclear weapons in accordance with Article VI of the NPT, in particular by the States which possess the largest arsenals;
 - the inclusion of tactical nuclear weapons, by those States which have them, in their general arms control and disarmament processes, with a view to their reduction and elimination;
 - the start of consultations on a treaty banning short and medium-range surface-to-surface missiles;
 - the adherence to and implementation by all of the Hague Code of Conduct;
 - mobilisation in all other areas of disarmament.
17. The EU places the utmost importance on the earliest possible entry into force of the Comprehensive Nuclear Test Ban Treaty and the completion of its verification regime. Renewed momentum towards the entry into force of the Treaty is perceptible and we must reinforce it, especially with a view to the 2010 NPT Review Conference. We therefore repeat our call to all

States which have not yet done so, and particularly those States in Annex II to the Treaty whose ratification is necessary for the Treaty to enter into force, to sign and ratify the Treaty without delay and unconditionally. Pending the entry into force of the Treaty, we call on all States to uphold a moratorium and to desist from any action contrary to the obligations and provisions of the CTBT. Furthermore, the EU urges the States concerned to dismantle as soon as possible all their nuclear testing facilities in a manner which is transparent and open to the international community.

18. The EU is convinced that a treaty banning the production of fissile material for nuclear weapons or other nuclear explosive devices (FMCT) will contribute significantly to nuclear disarmament efforts under Article VI of the NPT. Logically, an FMCT treaty constitutes the next multilateral instrument to be negotiated in the nuclear disarmament field. The EU therefore attaches a clear priority to the negotiation, without preconditions, in the Conference on Disarmament, of an FMCT treaty.
19. The European Union would emphasise here the importance of the Conference on Disarmament as the single multilateral forum available to the international community for disarmament negotiations. The EU has constantly sought to secure the adoption of a programme of work for the CD and will spare no effort to revitalise this single forum so that it can resume negotiations and substantive work. In this respect, the EU has indicated that it could accept proposal 1840 as it stands, and has thus demonstrated its good will and its determination to find a way out of the current stalemate. We are in no doubt that the content of the CD/1840 proposal concerning a programme of work for the CD provides the Conference with a real opportunity to resume its negotiating role.
20. The EU feels moreover that it is time to finalise concrete measures regarding multilateral approaches to the fuel cycles. Balanced multilateral mechanisms would contribute significantly to allaying recipient countries' concerns regarding the security of supply by facilitating access to nuclear fuel and associated services, lessening the need to invest in complex and costly fuel cycle technologies and reducing concerns about proliferation and nuclear safety. The European Union is therefore currently examining attentively the possibility of making a financial contribution to the ambitious project for a fuel bank, under the aegis of the IAEA.

Mr Chairman,

21. Space activities are also an important security question, raising sensitive issues in respect of which we understand the concerns expressed by a number of States. The EU stresses that the prevention of an arms race in outer space is a prerequisite for the strengthening of strategic stability and for the promotion of international cooperation in the exploration and use of outer space for peaceful purposes. As actors in the field of space, we are particularly sensitive to the issue of the security of space activities for peaceful purposes and we urge all Member States to refrain from undertaking actions likely to undermine it, especially by creating additional debris.
22. The growing number of actors and the rapid development of activities in space, which pose a risk to the security of objects placed there, call for pragmatic solutions. We wish to promote the security of space activities through voluntary confidence-building and transparency measures acceptable to the maximum number of States. With that aim in mind, the 27 Member States of the European Union are working on a draft code of conduct for activities in space. The draft code aims to reduce the risk of collisions and creation of debris, as well as strengthening mutual understanding between spacefaring nations and actors. The European Union hopes soon to be able to propose its draft to the international community, as a contribution from the EU to the preparation of a non-binding international code of conduct for space activities. It also hopes to be able to hold consultations with spacefaring nations and to present the draft in the relevant fora concerned with space activities.

23. The question of the proliferation of missiles which could be used to deliver weapons of mass destruction is also a matter of major concern in the context of international security. The European Union continues to consider that the Hague Code of Conduct (HCOC) represents, together with the Missiles Technology Control Regime (MTCR), the best existing tool to deal with the problem of missile proliferation, and is fully committed to the adherence to and implementation of the HCOC by all States. The EU considers it necessary to reaffirm the Code's clear multilateral and universal purpose. In this context, the EU will be submitting a draft resolution on the HCOC for examination by the First Committee. However, the EU would also like ways of reinforcing the campaign against the missile proliferation threat to be examined. In this connection it notes the suggestion, made in a joint Russian-American statement disseminated at the 62nd session of the UN General Assembly, that the overall elimination of all short and medium-range surface-to-surface missiles be discussed, and notes with interest in this context the proposal presented by the President of the French Republic in March 2008 that negotiations be opened on a treaty prohibiting short and medium-range surface-to-surface missiles.
24. Furthermore, the EU welcomes the development of new innovative international tools against proliferation such as the Proliferation Security Initiative (PSI). International legal provisions are not enough by themselves - they must be effectively applied. Regular anti-proliferation actions are therefore required to ensure that each State complies with its obligations under the non-proliferation treaties.

Mr Chairman,

25. The European Union will continue to engage fully in the work of the intersessional process of the Convention on the Prohibition of Biological Weapons with a view to reinforcing implementation of that Convention by the States Parties.
26. The European Union considers that the information exchange which takes place on a voluntary basis within the framework of the BTWC has been a contributing factor to the improvement in transparency between States Parties. The European Union here welcomes the growing number of States that regularly submit confidence-building measures, but notes that further progress is still possible in this area. It therefore encourages all States to make use of those measures.
27. The Chemicals Weapons Convention (CWC) has an essential role in countering the threat of chemical weapons. The CWC, which bans an entire class of weapons of mass destruction in a verifiable way is unique amongst the disarmament and non-proliferation treaties.
28. In this connection, the European Union welcomes the positive outcome of the second CWC Review Conference. The adoption of a substantive final report underlines the support among State Parties to the CWC for the Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons (OPCW), and should enable the OPCW to work towards meeting future challenges whilst preserving a spirit of consensus.

Mr Chairman,

29. The risk of terrorist organisations acquiring biological and chemical weapons and their means of delivery is a major challenge for the international community. Cooperation with, and within the framework of, the United Nations is therefore of crucial importance. The European Union calls more strongly than ever for achievement of universalisation of the Convention on the Prohibition of Biological and Toxin Weapons (BTWC), the Chemical Weapons Convention (CWC) and the 1925 Geneva Protocol for the Prohibition of the Use in War of Asphyxiating, Poisonous or Other Gases, and of Bacteriological Methods of Warfare, all of which play a key role in reducing this threat.

Mr Chairman,

30. The European Union remains firmly committed to conserving the CCW, which constitutes an essential part of international humanitarian law, and has decided to give active support to its universalisation through a Joint Action involving more than EUR 800 000 which it launched in this very forum last year in the margins of the First Committee.
31. The European Union is deeply concerned by the humanitarian consequences of cluster munitions. It considers that strong commitments in this area are essential, commitments capable of producing concrete results on the ground and vis-à-vis victims of such weapons and of having a genuine humanitarian impact.
32. All the EU Member States, as active participants or observers, attended the diplomatic conference held in Dublin last May, at which the text of an ambitious convention to be opened for signature in Oslo in December 2008 was adopted.
33. The EU considers that this initiative and the discussions pursued in parallel to the CCW, on the same topic, were mutually enriching and reinforcing and that the outcome of the Dublin Conference constitutes a strong signal which should encourage the States Parties to the CCW to pursue their efforts, firm in their resolve to successfully conclude a credible legally binding instrument in Geneva. In any case, the European Union stresses that the future instrument will have to be compatible with the text of the Convention adopted in Dublin by two-thirds of the States Parties to the CCW, even if the two instruments could vary as regards States Parties, field of application and implementing procedures.
34. The EU would like to see States Parties to the 1980 Convention on Certain Conventional Weapons (CCW) reach an agreement on this matter between now and the end of 2008, and the negotiation mandate approved in November 2007 fully met. A successful outcome of these negotiations within the framework of the CCW, which comprises most of the world's cluster-munitions producing and using States, would clearly indicate the willingness of those States Parties, particularly the major stockpiling countries, to establish the CCW as the forum of choice for dealing with questions at the crossroads of disarmament and international humanitarian law.
35. The EU considers that the outcome of the four working sessions of the Group of Governmental Experts in Geneva in 2008 is encouraging. The field and scope of the prohibitions and restrictions of a future instrument that were presented may serve as a starting point for the November negotiations. It is also encouraging that a number of countries which hitherto had serious reservations on the very principle of bans have initially assessed the text in a positive manner.
36. The European Union reaffirms its commitment to the fight against anti-personnel mines and its full support for the implementation and universalisation of the Convention on the Prohibition of the Use, Stockpiling, Production and Transfer of Anti-Personnel Mines and on their Destruction (Ottawa Convention). In June 2008, it adopted a Joint Action for 1 070 000 Euros which should contribute to the achievement of these objectives. Support for the convention is important given the heavy mine clearance and stock destruction commitments and in view of the fact that the level of adherence to Convention remains insufficient in several of the world's regions, despite notable progress which the EU welcomes. The EU's goal remains that of a mine-free world with no further anti-personnel mine victims and in which victims of such weapons receive better care and attention. The EU calls on the States Parties to fully engage in the preparation of the 2009 Review Conference, which marks an important milestone in the life of the Convention. It hopes that the Conference will reveal significant progress in all areas.
37. The EU welcomes and supports the decision taken last year to set up a group of governmental experts to examine the implementation and development of a standard instrument for reporting

military expenditure. The EU attaches particular importance to the preparation of the work of the group, which will meet in 2010.

38. The illicit manufacture, transfer and flow of small arms and light weapons (SALW), together with their accumulation and their uncontrolled dissemination, remain today the prime risk to the security of the greatest number of inhabitants of our planet. SALW and their ammunition lead to the death of more than 500 000 persons each year, the majority of them civilians. The EU is pleased that the third biennial meeting to review the United Nations Programme of Action, which was held in New York from 14 to 18 July 2008, led to the adoption of a substantive report, the content of which will genuinely provide for improving and strengthening its implementation. We regret that, on account of the attitude of just one delegation, this report had to be adopted by means of a vote. We reaffirm that, as we see it, the review cycles must continue to include review conferences and biennial meetings examining the implementation of the Programme of Action and functioning on the basis of a consensus.
39. The EU welcomes the very firm appeal launched by the States and civil society in favour of establishing a treaty so as to better regulate trade in conventional weapons. With the adoption two years ago of resolution 61/89 by an overwhelming majority, this movement has led to the setting up of a Group of Governmental Experts which has held meetings throughout this year. At the end of its discussions, it succeeded, by common accord of all its members, in providing the Secretary-General and all the UN Member States with an opinion on this question which was enlightened, studied and representative of all sensitivities present. This report will be examined during this session of the General Assembly, which will decide on the appropriate follow-up to be given to it by means of a resolution that we shall adopt within this Committee.
40. The fight against the illicit trade in ammunition continues to be another urgent task inseparable from the campaign concerning weapons themselves. Uncontrolled stocks of ammunition contribute to the risk of trafficking and proliferation and to the lengthening and intensification of armed conflicts. In addition they are a threat to security, health and the environment. The work of the Group of Governmental Experts (GEG) on surplus stocks of conventional ammunition, the setting-up of which was initiated by two EU Member States, Germany and France, led this year to the drafting and adoption of a substantive report, for which we wish to express gratitude at this point and on which we shall build to involve the activity of the international community in this field.
41. Transparency in the field of conventional weapons is a key component for combating the uncontrolled dissemination of such weapons and for promoting an atmosphere of trust and security. As we already emphasised last year, we draw attention to the very useful contribution made in this respect by the recommendations of the Group of Governmental Experts on the establishment of the UN Register of Conventional Arms and its strengthening. Likewise, transparency in the field of military expenditure is a key element for trust between States and conflict prevention.

Mr Chairman,

42. The European Union, as a strong supporter of effective multilateralism, considers that the General Assembly and its First Committee, the Conference on Disarmament (CD), the United Nations Disarmament Commission (UNDC) and the various international treaties, together with their bodies and review processes, are mutually reinforcing. In view of the new threats to security, the disarmament machinery has an increasingly important role to play and the First Committee of the General Assembly of the United Nations is its mainstay of continuity.

Thank you, Mr Chairman.